



Procès-verbal

Date : Le 26 février 2025 – 13 h 30
Endroit : Maison du citoyen – Salle Lafontaine
Rédigé par : Vicky Labelle, technicienne en ressources humaines

Objet : Rencontre du comité de relations de travail – Regroupement des professionnels

Présents : Marie-Claude Provencher Henry Gagné Christian Allard Sylvain Fléchais	Jonathan Lord Kariane Cyr Hermann Adou Chantal Marcotte Joao Moreira	Absentes : Audrey Aubin et Rita Chahine
---	--	--

Invité :

		Suivis à faire	Échéancier
1.	Adoption de l'ordre du jour L'ordre du jour est adopté à 13 h 35.		
2.	Retour sur le dernier CRT Dossier M.M. L'Employeur mentionne que le poste sera créé sans affichage et donné à M.M. , de même pour MS. Le dossier passera CE ou CM de mars prochain pour officialiser.		

	Le Regroupement est d'accord et mentionne vu que le dossier est assez complet et bien documenté, un courriel de l'Employeur qui fait mention « <i>que suite à la présentation de la réorganisation, une entente a été conclue</i> », suffira à titre d'entente. 2 jours additionnels Le point est discuté au point 5. Horaire de travail et de télétravail aux TP L'Employeur a fait parvenir un courriel au Regroupement qui résume les échanges avec la gestionnaire. Si un employé à un besoin de façon ponctuelle de faire du télétravail, c'est accepté.		
3.	Service des communications Le Regroupement mentionne que suite à la rencontre qui a eu lieu au Service suite à l'analyse de la firme externe, le Regroupement a eu des surprises et des déceptions lors de la présentation, non pas sur la qualité du travail ou de la firme, mais il n'y a aucun calendrier ou échéancier concernant le déploiement du plan d'action et c'est inadmissible. Le Regroupement fait la demande officielle aujourd'hui en CRT. Formation sur l'incivilité Le Regroupement mentionne qu'il y a lieu de tenir une formation, tant pour les rapports pros, cadres et blancs. Luce s'est proposée pour donner la formation, mais croit que ça pourrait créer une mauvaise perception de la part des membres. Demande de reconsidérer cette position. L'ensemble du plan a été donné à une firme externe, alors que la formation ce serait une personne de l'interne. L'Employeur comprend la demande et verra ce qui est possible. Si on veut procéder rapidement, on a intérêt de prendre Luce pour éviter des délais avec les firmes extérieures.		
4.	Calendrier échéance Le point est discuté au point 3.		

5.	Excédent 56 heures, remboursement L'Employeur propose de faire une récupération de 500 \$ sur la paie et si le montant est plus de 500 \$, il serait fait en 2 parties. En attente d'un retour du Service de la paie. Le Regroupement mentionne que ce n'est pas ce qui est conventionné, mais que ça peut être proposé aux membres. L'entente doit être prise avant la récupération sur les paies, l'Employeur enverra une communication 4 semaines avant.		
6.	Prochains CRT - 26 mars 2025 à 13 h 30 – Salle Lafontaine/TEAMS - 30 avril 2025 à 13 h 30 – Salle Lafontaine/TEAMS - 27 mai 2025 à 13 h 30 – salle Mont-Bleu		
7.	Varia Enquête administrative R. L. Le Regroupement mentionne que suite à l'enquête, une rencontre a eu lieu le 27 janvier dernier avec la représentante de l'Employeur, soit J.B., il n'a toujours pas de résultat après 1 mois. L'Employeur a été interpellé brièvement sur ce dossier. Il va vérifier à la lumière des informations que le Regroupement vient d'apporter. Il mentionne qu'il va travailler avec diligence et fera un retour rapidement. Point de contact RH Le Regroupement reçoit plusieurs demandes qui normalement devraient être adressées aux relations de travail. Dans 90 % du temps, l'exécutif accompagne les membres afin de bien leur répondre, mais 10 % du temps, il n'est pas en mesure de répondre. Le Regroupement demande à qui les membres peuvent être référés aux relations de travail, surtout en situation de conflit entre employé et gestionnaire. L'Employeur mentionne que le Regroupement peut l'appeler et selon la situation, il sera référé au bon endroit.		

	ID Gatineau – Tramgo Le Regroupement mentionne qu’il faudra des ententes dans les 2 cas afin de régler les conditions de travail. L’Employeur appellera le Regroupement afin de démêler les 2 dossiers pour régler le tout. L’arbre décisionnel de vacances Le Regroupement mentionne avoir créé un arbre décisionnel dans un but d’efficacité, qu’il a partagé à l’Employeur et demande un retour. Le Regroupement croit que ça améliorera la situation et que ce sera un bon outil. L’Employeur va relancer la section rémunération et fera un retour. Communication avec RPVG Le Regroupement demande lors d’envoi de communication, de continuer à lui acheminer directement, mais lors que c’est plus général : CRT, avis disciplinaire, etc. de l’acheminer à l’adresse générique : executif@rpvg.ca. Le Regroupement demande qu’une requête soit faite à l’informatique, afin que les courriels soient perçus comme légitimes, afin d’éviter que ça aille dans les pourriels. L’Employeur confirmera lors d’échanges avec l’exécutif s’il doit envoyer à la boîte générique.		
8.	Fermeture de la séance : 14 h 35.		